

## **Conseil Municipal** **PV de la séance du 12 juillet 2013**

---

L'an 2013 et le 12 juillet à 20 heures, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de Michel MORVANT, Maire,

**Présents** : Michel MORVANT, Maire, Roger BODAN, Jean-Paul CARCREFF, Floriane GUILLANIC, Jean-Luc LE LAIN, Danielle LE ROUX, Désiré LE STANG , Jean-Yves PERRET, Irène PUISSANT, Emilienne QUERE, Nathalie ROUILLE ;

**Nombre de membres** :

Afférents au Conseil Municipal : 15

Présents : 11

**Convocation** :

Date : 5 juillet 2013

Affichage : 6 juillet 2013

Ordre du jour

1. Convention 2012-2013 fonctionnement école Saint Louis
2. Transfert de la licence du Lion d'Or
3. Renouvellement du bail rue du couvent
4. Rétrocession d'une parcelle par BSH et autorisation de vente de logements
5. Demande de subvention de l'Institut national pour la sécurité des enfants
6. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et constate que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2013. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Convention 2013 fonctionnement école Saint Louis

---

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les dépenses de fonctionnement de l'école communale de PLOURAY se sont élevées pour l'année 2012 à 49 880,30 € soit :

- 25 965,59 € pour les dépenses de fonctionnement ;
- 23 914,71 € pour la rémunération de l'ATSEM de la classe maternelle.

A la rentrée scolaire 2012-2013, l'effectif étant de 50 enfants à l'école publique (30 élémentaires, 20 maternelles), les coûts de fonctionnement correspondent à :

Coût/élève primaire                    519,31 €

Coût/élève maternelle                1 715,05 €

A la rentrée scolaire 2012-2013, l'effectif était de 46 enfants à l'école privée Saint-Louis (32 élémentaires, 14 maternelles), en conséquence la participation financière de la commune au fonctionnement de l'école St Louis pourrait être de :

Pour les élèves de primaire            16 617,92 €,

Pour les élèves de maternelle        24 010,70 €,

et tenant compte des dépenses déjà effectuées :

Encadrement par l'ATSEM                - 18 079,58 €,

Entretien des locaux de l'école Saint-Louis    - 3 669,10 €,

soit une participation globale de la commune de 18 879,94 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer à l'OGEC de l'école de Saint Louis la somme de 18 879,94 €.

## 2. Transfert de la licence IV du Lion d'Or

Considérant que le mandataire du restaurant Le Lion d'Or sollicite l'avis du conseil municipal sur la cession de la licence IV dudit restaurant à un repreneur domicilié à Guémené-sur-Scorff,  
Considérant que le transfert de la licence IV dudit restaurant est nécessaire à la liquidation de l'affaire,

Vu la délibération N° 2/07/06/2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable sur cette cession.

## 3. Renouvellement du bail rue du couvent

M. le maire rappelle à l'assemblée que le bail commercial concernant l'immeuble sis au 1 rue du Couvent servant exclusivement à l'exploitation d'un fonds de commerce de pharmacie est venu à expiration le 25/09/2012.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- du renouvellement du bail commercial au profit de Madame Justine BAROAN avec effet au 26/09/2012,
- de confier à l'étude LE MEUR la rédaction du bail,
- d'autoriser le maire à signer le bail commercial sur la base de 9 470,05 € TTC par an.

## 4. Rétrocession d'une parcelle par BSH et autorisation de vente de logements

Monsieur le maire informe l'assemblée que Bretagne Sud Habitat envisage la vente des pavillons de la résidence "rue de Rostrenen", ainsi que la rétrocession gratuite de l'espace vert situé à l'angle des rues de Rostrenen et de Guémené. Les pavillons mis en vente sont des logements de type 3 et type 5, situés au 2, 4 et 6 rue de Guémené.

La parcelle rétrocédée par Bretagne Sud Habitat à la commune de PLOURAY est cadastrée section AB n° 61p d'une superficie totale de 38 m<sup>2</sup> (sous réserve du document d'arpentage).

Les frais de géomètre seront pris en charge par Bretagne Sud Habitat, les frais de l'acte de transfert de propriété, pour ce qui concerne la rétrocession, seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de vente des pavillons de la résidence "rue de Rostrenen";
- approuve la rétrocession par Bretagne Sud Habitat à la commune de PLOURAY;
- autorise Monsieur le maire à régulariser l'acte de transfert de propriété.

## 5. Demande de subvention de l'Institut national pour la sécurité des enfants

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'Institut national pour la sécurité des enfants. Ce dernier mène des actions de sensibilisation à la sécurité routière auprès des enfants.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer à l'Institut national pour la sécurité des enfants une subvention d'un montant de 100,00 € au titre de l'année 2013.

## 6. Questions diverses

■ Station-service : Le Maire rappelle aux membres présents la réflexion menée depuis quelques semaines concernant une station-service communale. Deux élus se sont rendus dans une commune de 1100 habitants où une station-service a été installée à l'initiative du conseil municipal. Le coût de cette installation oscille entre 134 000 et 154 000 € hors taxe (voirie incluse) auquel il faut rajouter une maintenance annuelle d'environ 1500 €, Cet investissement peut être subventionné à hauteur de 64 000€ par le comité professionnel de distribution de carburant et l'Etat au titre de la DETR. L'étude sera donc approfondie dans les prochaines semaines.

■ Eclairage des expositions à la médiathèque : Afin de mettre en valeur les différentes œuvres exposées à la médiathèque, il a été décidé d'installer un éclairage. Les devis parvenus en mairie s'élèvent respectivement à 3 433,92 € et 5 370,04€, Les montants paraissant élevés, il serait peut-être opportun d'étudier un autre système plus simple.

■ Recherche de médecins généralistes : Devant la pénurie de médecins généralistes dans certaines régions et afin de répondre aux besoins des populations, le Pays COB propose le lancement d'une étude afin d'accueillir des médecins sur notre territoire, dont les principes sont les

suivants : promouvoir une approche globale, territoriale et pluriprofessionnelle en matière d'installation de médecins et développer une politique d'accueil de professionnels de santé plus organisée entre les professionnels installés et les nouveaux arrivants. Le résultat attendu est l'accueil en séjour découverte de 3 à 5 médecins généralistes pour, au final, une installation effective de 1 à 3 médecins sur le territoire. Le projet sera mené sur l'année 2013, Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes mené par le pays COB dont le marché sera passé selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés publics), A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes relative à cette étude et toutes pièces s'y rapportant.

■ Désignation des délégués de l'administration pour 2013 – 2014 : La prochaine révision des listes électorales 2013-2014 débutera le 1er septembre prochain. Comme tous les ans la Sous-Préfecture de Pontivy nous demande de désigner un délégué de l'administration. Il sera donc proposé au délégué actuel d'être reconduit dans ses fonctions pour la prochaine révision.

■ Enquête du SDEM : Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat départemental d'énergies du Morbihan parvenu en Mairie, relatif à un questionnaire afin de dresser un état des besoins en matière de « mobilité électrique ».

---

■ Contrat de location de salles. Dans le cadre de la location de la salle lors de manifestations publiques ou privées et afin de limiter la responsabilité de la commune, le Maire informe l'Assemblée que le paragraphe suivant sera inséré dans les contrats de location de salle :  
« VIII – RESPONSABILITES :  
Conformément à l'arrêté préfectoral, les autorisations d'ouverture de débit de boisson temporaire sont délivrées jusqu'à 1h du matin » ou bien sur dérogation jusque 2 heures du matin (dans la limite de 5 fois par an).

■ Résultats d'analyses de l'ARS sur la qualité de l'eau de baignade : Le contrôle réalisé le 17 juin dernier révèle un nombre de cyanobactéries inférieur au seuil d'alerte.

---

■ Bilan du TAD 2012 : Le Maire donne lecture du bilan de l'été 2012 relatif au transport à la demande, vers Gourin, Le Faouët et Guéméné-sur-Scorff. Il existe également des possibilités de correspondance avec les lignes 14 et 15 en direction de Lorient. 157 voyages ont été effectués (dont 67% au mois d'août) et tous en correspondance avec une ligne TIM, La moitié de ces trajets concerne la commune de Langonnet. Aucune demande sur 9 communes du territoire, le solde s'équilibrant entre Plouray, Saint-Tugdual et Le Croisty,

Le Coût total du service s'élève à :	1 848,00 €
Subvention du Conseil général :	554,00 €, soit 30%
Participation CCPRM :	1 294,00 €

---

■ Abri-bus près de la pharmacie : Le nouvel abri-bus a été installé près de la pharmacie. Il a paru souhaitable d'y installer un banc ; aussi des devis sont parvenus en Mairie pour un montant de 1500,00 €, Le prix paraissant excessif, il est proposé de solliciter d'autres entreprises.

■ Chapelle Ste Hélène à la Villeneuve : Monsieur Désiré LE STANG informe des demandes de travaux à réaliser à la chapelle Ste Hélène, à savoir :

- pose d'une gouttière à l'arrière du bâtiment
- Panneau de signalisation à installer.

■ Parcours Santé-Sénior : Monsieur le Maire donne lecture d'un article paru dans la presse concernant le parcours « santé seniors » mis en place à Cléguérec et demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à un éventuel endroit sur la commune.

■ Salle polyvalente : Il a été demandé de rénover les tapisseries de la salle, celles-ci datant de 30 ans. Il sera donc demandé plusieurs devis auprès des entreprises spécialisées.

■ Site de la commune : La présentation officielle aux journalistes aura lieu le 20 juillet. Le site sera en ligne à partir du 19 juillet.

---